



Montpellier, le 26 août 2015

à
Madame la Ministre des affaires sociales
14 avenue DUQUESNE
75007 PARIS 07 SP

Objet : statut des ingénieurs du génie sanitaire

Madame la Ministre,

En avril 2014, nous vous avons adressé un courrier sur la question de la modification du statut des ingénieurs du génie sanitaire (IGS), dont le corps a été créé en 1990 et constitué à partir de 1992, à la suite du transfert du contrôle des règles d'hygiène des conseils généraux à l'Etat.

Il y a 25 ans, le corps des IGS a été exclu des accords « Durafour », car considéré comme un corps « plus que A ». Aujourd'hui, il n'est toujours pas un corps A+.

Entretemps, les initiateurs de la politique de santé environnementale en France, les inventeurs des systèmes d'information en santé-environnement, et les créateurs et acteurs du réseau d'échanges en santé environnementale (RESE) ont pris de l'âge, certains nous ont définitivement quittés, certains sont à la retraite, d'autres sont encore en poste, attendant toujours la reconnaissance de leur engagement consacré avec passion à :

- la définition de la politique de santé environnementale nationale
- l'exercice de missions de terrain de prévention et de gestion des risques sanitaires au service des populations
- la gestion des crises sanitaires environnementales
- l'information des élus, des citoyens et de l'union européenne sur la qualité des eaux de consommation, des eaux de baignade...
- l'affirmation incessante aux autres ministres, aux préfets, aux services déconcentrés de l'Etat, aux élus et collectivités territoriales de la nécessité de prendre en compte la dimension santé-environnement dans les politiques publiques.

Car chaque citoyen a acquis le droit constitutionnel *à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé* (charte de l'environnement).

Entretemps, les statuts d'autres corps d'ingénieurs des « trois fonctions publiques » ont été modifiés et l'indice sommital des ingénieurs du ministère de la santé est largement sous-évalué par rapport à celui des autres corps comparables :

- HED depuis 12 ans pour les ingénieurs Ponts et Chaussées et ingénieurs du GREF, fusionnés en 2009 dans un seul corps: IPEF
- HED depuis 7 ans pour les architectes-ingénieurs-urbanistes
- HED depuis 1 an pour les ingénieurs-inspecteurs vétérinaires inspecteurs de santé publique
- HEB depuis 11 ans pour les ingénieurs territoriaux
- HEB depuis 7 ans pour les ingénieurs hospitaliers

Lors de la réunion avec votre conseillère Cécile LAMBERT, le 22 avril 2015, il nous avait été annoncé qu'aucune tentative de demande d'arbitrage après du premier ministre, pourtant proposée par le directeur des ressources humaines il y a plus de 18 mois, ne serait même tentée. Nous avons ravalé notre langue en ne déplorant pas le manque de courage et d'ambition de notre ministre pour ses ingénieurs !

Car les projets de décrets, versions du 6 août 2013, dont nous avons appris en avril 2015 qu'ils avaient été déposés sous cette forme au « guichet unique », avaient le mérite de gommer certaines inégalités statutaires d'avec nos collègues ingénieurs des trois fonctions publiques.

Nous n'avons jamais connu les arguments de refus du ministère chargé de la fonction publique puisque la DRH, pour raisons de « confidentialité », a refusé de nous communiquer une copie de sa réponse alors que votre conseillère le lui avait demandé.

Aujourd'hui, et en vue de la réunion de travail du 3 septembre, le directeur de la DRH nous propose la suppression du grade d'ingénieur général accessible par la promotion au long de la carrière, aucun accès au HEB en linéaire et la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) qui n'existe dans aucun corps d'ingénieurs.

Ce GRAF sera quasiment inaccessible à vie pour les ingénieurs les plus jeunes, après le départ à la retraite des plus anciens qui pourraient y accéder puis le remplissage par ceux qui satisferaient aux conditions d'accès très « administratives » par le hasard de l'organisation de leur ARS d'affectation.

Or, je viens de prendre connaissance, au titre d'élue au comité technique ministériel, du projet de décret modifiant le statut du corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale qui a été déposé au guichet unique et devrait être publié avant la fin de l'année. Le grade à accès fonctionnel de ce corps va être supprimé et le linéaire HEB va pouvoir se faire, sous conditions certes, sur le 3^{ème} grade !

Nous ne vous cachons pas que nous sommes sidérés par la façon dont les 270 ingénieurs du génie sanitaire sont traités car nous ne comprenons pas la stratégie de gestion des corps par notre ministère.

Et surtout tourne en boucle dans nos cerveaux : Mais pourquoi les ingénieurs du génie sanitaire de votre ministère sont-ils aussi peu considérés et reconnus ?

Il est temps d'agir et de ne plus tergiverser sur un projet inique, injuste, dégradant et infamant, dont nous demandons le retrait.

Nous attendons une action immédiate de votre part, auprès de votre collègue ministre chargée de la fonction publique pour défendre le projet déposé au guichet unique l'an dernier, et couper court politiquement à cette maltraitance institutionnelle qui n'est pas digne d'un ministère dont vous portez la responsabilité.

En effet, nous savons que c'est grâce à vous que la future loi santé inclura un chapitre intitulé « Informer et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement », chapitre qui reposera intégralement sur les épaules de ces ingénieurs que vos directions persistent à déconsidérer.

En vous remerciant de répondre à notre appel au secours, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma considération déterminée.

Isabelle PLAISANT
Secrétaire générale